DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 30 mars 2023

03.2023-18	**PATRIMOINE** **OBJET : Autorisation de déposer une demande de permis de démolition pour la démolition du hangar, situé dans la zone d'activités de Tabari, 13 rue des Ajoncs à Clisson, parcelle cadastrée AM n° 49**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

CONSIDERANT le projet de démolition du hangar, situé dans la zone d'activités de Tabari, 13 rue des Ajoncs à Clisson, parcelle cadastrée AM n° 49,

CONSIDERANT l'obligation de déposer un permis de démolition pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de déposer une demande de permis de démolition pour la démolition du hangar, situé dans la zone d'activités de Tabari, 13 rue des Ajoncs à Clisson, parcelle cadastrée AM n° 49.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230404-1-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-04-2023
Publication le : 04-04-2023

Publication sur le site internet le : 05/04/2023